



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du mardi 3 février 2026



DELIBERATION N° 2026.00039 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice: 60
↪ présents : 52
↪ représentés : 6

Date de

convocation :

mercredi 28 janvier 2026

Secrétaire de

séance :

Mme Céline GIRARD-
RAFFIN

L'an deux mille vingt-six, le trois février à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN**.

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Tony LE PEN
DONGES : M. François CHENEAU, M. Daniel SIMON
LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL
MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN, M. Pascal PLISSONNEAU
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, M. Christophe DAGUIZE, M. Michael NICOSIA
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Mathieu COENT, M. Pascal HASPOT, Mme Laurence DOMET-GRATTIERI
SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND, Mme Lydia MEIGNEN,
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Lydie MAHE, Mme Gaëlle BENIZE-THUAL, M. Alain MANARA, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Christophe COTTA, M. Xavier PERRIN, M. Jean-Luc SECHET, M. Jean-Luc GUYODO, M. Alain GEFFROY, Mme Béatrice PRIOU, Mme Céline PAILLARD, Mme Dominique TRIGODET, Mme Maribel LETANG-MARTIN, Mme Martine DARDILLAC, M. Dennis OCTOR, M. Michel RAY, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, Mme Noëlle RUBEAUD, M. Gwénohé PERONNO, Mme Hanane REBIHA, M. François BILLET, Mme Virginie BOUTET-CAILLE, M. Philippe CAILLAUD, Mme Magali FENECH
TRIGNAC : M. Claude AUFORT, Mme Dominique MAHE-VINCE, M. Jean-Louis LELIEVRE, Mme Laurence FREMINET, M. David PELON,

Absents représentés :

PORNICHET : M. Rémi RAHER donne pouvoir à M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Nicole DESSAUVAGES donne pouvoir à Mme Frédérique MARTIN
SAINT-JOACHIM : M. Roger VEILLAUD donne pouvoir à Mme Marie-Anne HALGAND
SAINT-NAZAIRE : Mme Emmanuelle BIZEUL donne pouvoir à M. Alain MANARA, Mme Pascale HASSANE donne pouvoir à M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC donne pouvoir à M. Jean Luc GUYODO

Absents :

DONGES : Mme Magalie PIED, Mme Alice MARTIENNE

Commission : Commission Finances

Objet : Finances - Exercice 2026 - Budget primitif - Budget annexe Transports - Diverses dispositions à caractère financier - Approbation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Conseil Communautaire du mardi 3 février 2026****Commission** : Commission Finances**Objet** : Finances - Exercice 2026 - Budget primitif - Budget annexe Transports - Diverses dispositions à caractère financier - Approbation**Marie-Anne HALGAND, Vice-présidente,**

Expose,

Le budget annexe des transports et déplacement s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 45 677 977 €
- Section d'investissement : 38 385 172,81 €

I- Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 38,9 M€ et sont notamment impactées par les éléments suivants :

- Les charges à caractère général s'élèvent à 35,3 M€, conformément aux projections financières. Elles comprennent principalement les sommes versées à la STRAN au titre des transports publics, qui sont impactées par la mise en service des bus à haut niveau de service dans le cadre du projet Helyce+, ainsi que les révisions du contrat. Par ailleurs, le contrat VELYCEO de locations de vélos et vélos en libre-service est estimé à 1,3M€.
- Les charges de personnel s'élèvent à 1,8M€. Elles intègrent la refacturation des services support portés par le budget principal.
- Les charges financières sont estimées à 1M€, en lien avec les nouveaux emprunts souscrits en 2025 (37M€).
- Enfin, 0,8M€ sont inscrits au titre des autres charges diverses et remboursements de fiscalité.

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 45M€.

Le montant prévisionnel du versement mobilité est évalué à 37,9 M€, en lien avec la dynamique des entreprises du territoire.

Les recettes prévisionnelles de billetterie s'élèvent à 4,1 M€ HT, en hausse de 12% par rapport à 2025, en raison de la mise en services des nouvelles lignes de bus.

Le produit des locations de vélos est quant à lui estimé à 1,3M€.

L'épargne brute est ainsi de 6,1M€ et l'épargne nette de 3,2M€ au stade du Budget primitif.

II- Investissement

Pour mémoire, le PIC4 prévoit un volume d'investissement de 168 M€ sur la période 2022-2028, intégrant la réalisation du projet Hélyce+.

AP	Libellé AP	AP 2022-2028	CP 2026
40	CONFORTER LE RESEAU TRANSPORT PUBLIC	5 982 275	1 050 000
41	OFFRIR UNE MOBILITE ALTERNATIVE	14 524 324	1 829 126
42	GARE DE SAINT-NAZAIRE	660 978	648 726
43	HELYCE	146 868 879	29 187 320
		168 036 455	32 715 173

Les investissements sont estimés à 32,7M€ de crédits de paiement en 2026 et concerneront notamment les opérations suivantes :

- Achèvement des travaux d'aménagement d'espaces publics du projet Hélyce+, sur le tracé des lignes 1 et 2 et tout particulièrement l'avenue de la Côte d'Amour, l'avenue Berlioz, l'avenue Pierre de Coubertin, le boulevard Emile Zola, le centre-ville de Trignac, l'entrée Ouest de Montoir-de-Bretagne et l'aménagement de 5 des 6 terminus, et leur équipement en systèmes de charge électrique ;
Aménagement du CETEX Nord, nouveau site du centre technique d'exploitation de la STRAN permettant le remisage et la recharge des autobus électriques ;
- Livraison des autobus articulés électriques à charge rapide permettant de limiter le nombre et le poids des batteries et garantissant une autonomie suffisante sur des lignes de près de 20 kilomètres ;
- Renouvellement du système d'aide à l'exploitation et d'information voyageurs du réseau Ycéo ;
- Finalisation du déploiement du système de priorité bus, par technologie radio, y compris sur les autres lignes du réseau de transport public ;
- Aménagement du CETEX Sud, avec extension de l'atelier de maintenance pour intégrer les autobus électriques, création d'un nouveau bâtiment d'exploitation et aménagement d'un parking pour les salariés ; ces travaux doivent débuter courant 2026 ;
- Confortement du réseau de transport public : mise en accessibilité des arrêts et équipement en abris voyageurs, investissement courant sur les voiries transférées dans le cadre du projet Hélyce+ ;
- Mobilité alternative :
 - Poursuite de l'enquête mobilité, menée en partenariat avec Nantes Métropole, à l'échelle du Département de Loire-Atlantique, l'année 2026 permettra de communiquer les premiers résultats et que l'ADDRN poursuivra l'exploitation des données collectées, les analysera afin d'alimenter les politiques de mobilité
 - Poursuite du jalonnement des itinéraires vélos structurants et de leur équipement pour le stationnement (arceaux, abris vélos...) ;
 - Aménagement d'itinéraires vélo hors voirie :
 - projet Montoir-Besnè-Pont-Château sur l'ancienne voie ferrée, en collaboration avec la commune de Pont-Château ;
 - études de la connexion Immaculée / Brais / Saint-André-des-Eaux, le long de la RD47, en collaboration avec Cap Atlantique.

Le budget s'équilibre par un emprunt de 13,9M€, conformément aux projections financières.

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2026 est de 37,4 M€. Sa durée de vie résiduelle est de 18 ans et 11 mois.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- approuver le budget primitif 2026 du budget annexe « transports et déplacements » tel qu'il est présenté, par chapitre et autorisations de programme, dans les termes et montants du document budgétaire joint ;
- approuver le montant des autorisations de programme dans les termes et montants décrits en annexe.

Le Président,
David SAMZUN



Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :

ADOpte A LA MAJORITE

Votants : 58

Pour : 52

Contre : 6

Abstentions : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, sis 6 allée de l'île Gloriette, BP 24111, F-44041 Nantes Cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le Tribunal Administratif de Nantes peut aussi être saisi, dans ce même délai, par l'application [telerecours citoyens](http://www.telerecours.fr) accessible à partir du site www.telerecours.fr.